

Esch-Belval :

L'émergence d'une ville transfrontalière

A la frontière franco-luxembourgeoise, le territoire d'Esch-Belval constitue un véritable laboratoire de la coopération transfrontalière. En rassemblant aujourd'hui tous les acteurs français en une seule structure, sont mises en place les conditions d'émergence, demain, d'une véritable ville transfrontalière.

Le territoire d'Alzette-Belval est situé sur la frange transfrontalière entre la France et le Luxembourg en limite des départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

L'ensemble des communes du sud du Grand-Duché du Luxembourg – dont Esch-sur-Alzette, deuxième plus grande ville du Luxembourg – et des communes lorraines de la vallée de l'Alzette constitue une agglomération transfrontalière de près de 100 000 habitants.

Depuis les années 1990, le Grand-Duché de Luxembourg a engagé un ambitieux programme de reconversion de ses friches industrielles, et notamment pour le secteur de Belval-Ouest – communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem : à la clé, 20 000 emplois, 5 000 à 7 000 habitants supplémentaires, des équipements publics, des universités, des commerces, dont les effets se feront sentir en vis-à-vis, sur les communes françaises de la vallée de l'Alzette.

Pour la puissance publique, il existe là un enjeu fort à organiser et à coordonner la réponse aux besoins nouveaux – logements, économie, services, déplacements, équipements... L'attractivité du Luxembourg génère, d'ores et déjà, un développement résidentiel important – lié à la disponibilité et au meilleur coût du foncier – qu'il faut maîtriser, organiser, anticiper et accompagner d'aménagements, d'équipements et de services indispensables à un ensemble urbain de qualité.

De même, avec plus de 70 000 travailleurs transfrontaliers dont une partie des flux traverse le territoire, la gestion des déplacements quotidiens nécessitera une politique fortement volontariste en termes d'infrastructures routières et de transports collectifs.

En complément des projets luxembourgeois, de nombreuses études ont, par ailleurs, été menées sur la partie française du territoire. Grâce à un travail partenarial des acteurs lorrains – conseils régional et généraux, intercommunalités –, les grandes lignes d'un projet global d'aménagement et de développement ont été dégagées. Les éléments sont donc réunis pour développer une véritable ville transfrontalière capable d'accueillir, demain, plus de 120 000 habitants, au cœur de l'Europe.

Classé « Opération d'intérêt national – OIN – par le président de la République et inscrit dans la démarche EcoCité du ministère de l'Ecologie, cet ambitieux projet d'urbanisme et de développement économique se trouve clairement soutenu par l'État. Pour préparer la mise en œuvre de cette OIN et les modalités pratiques du projet – gouvernance, réalisation opérationnelle –, une mission de préfiguration a été mise en place en janvier 2010 du côté français.

Les objectifs de cette mission sont de poursuivre la définition du projet, d'en amorcer la réalisation et de préparer la mise en place d'une structure de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage, chargée de porter, sur le long terme, la réalisation de l'opération. Cette structure devra traduire les attentes exprimées par les collectivités locales françaises et sera ainsi l'interlocuteur unique des pouvoirs publics luxembourgeois.

Les grandes lignes du projet peuvent, aujourd'hui, se résumer ainsi :

- une stratégie de développement économique complémentaire de celle du Grand Duché de Luxembourg, dont l'objectif est de faire de ce secteur un territoire d'excellence et un laboratoire européen de coopération transfrontalière dans un contexte de différentiel fiscal et social ;
- le développement d'un arc urbain en frange frontalière, dont le tissu urbain devra concilier à la fois la reconquête des friches industrielles et la rénovation urbaine des cités ouvrières – construction de 7 000 logements, réhabilitation du parc résidentiel existant... ;
- enfin, près de 1 000 hectares de nature seront mis en valeur, afin d'offrir un espace de respiration aux habitants.

Les principales modalités d'organisation opérationnelle du projet seront arrêtées avant la fin de l'été 2010. ■



**UN PROJET
GLOBAL DÉFINI
PAR UN TRAVAIL
PARTENARIAL**



Le territoire de la future ville transfrontalière, qui devra (ré)aménager espaces naturels et industriels en friche

